



# DECLARATION LIMINAIRE

## CSA FS DE L'ADMINISTRATION CENTRALE DU 4 JUILLET 2025

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

**FO Justice** souhaite attirer votre attention sur les nombreuses problématiques relevées dans les registres Santé et Sécurité au Travail, qui impactent directement la qualité de vie au travail des agents. Plusieurs exemples concrets illustrent cette situation : infiltrations d'eau dans les bureaux, aménagements de poste inexistant, présence de rongeurs dans certains locaux...

Nous demandons qu'un calendrier précis (intégré à l'année 2025) de réalisation ou d'exécution des travaux soit mis en place, afin d'éviter la clôture trop rapide des tickets d'intervention. Une communication plus régulière et transparente envers les agents est également indispensable.

Par ailleurs, **FO Justice** demande la programmation de visites sur les sites de la DIR SG Sud (Toulouse) et de la DIR SG Grand Est, suite aux nouveaux aménagements en 2026.

Nous rappelons que de nombreuses recommandations pourraient enfin être clôturées une fois que les interventions nécessaires seront assurées par les propriétaires du site du M2 notamment.

Concernant le management, **FO Justice** continue de dénoncer des dysfonctionnements persistants dans plusieurs services de l'administration centrale. À titre d'exemple, un agent sans bureau a été contraint de travailler pendant trois mois avec un « caisson flex », faute de solution ... Ce manque de considération est inadmissible. **FO Justice dénonce également la situation inacceptable des agents stagiaires, contraints d'exercer les mêmes missions que les titulaires sans bénéficier de la moindre formation, leur infligeant une pression supplémentaire en vue de leur titularisation.** Cette dérive constitue un manquement grave à l'obligation de formation professionnelle que l'administration a envers ses personnels. **FO Justice** exige la mise en place de formation ou, a minima, de tutorat adapté et non de simples transmissions de connaissances, et restera pleinement mobilisé pour veiller au respect de ce droit fondamental.

**FO Justice** reste en attente des réponses aux signalements liées à la veille RH. L'administration s'était engagée à transmettre sous 8 jours des accusés réceptions aux sollicitations et 15 jours après une première analyse. Cette position a été rappelé le 10 avril 2025, à ce jour force est de constater que ces délais ne sont pas respectés. Que deviennent les signalements faits ?

**FO Justice** tient à dénoncer avec la plus grande fermeté une dérive gravissime survenue au sein de notre administration. Suite à l'avis rendu par la CAP de titularisation des SA du 30 juin 2025, une agente stagiaire, plongée depuis des mois dans un environnement de travail toxique, a tenté de mettre fin à ses jours face à la menace imminente d'être reconduite en stage dans le même service où elle subit souffrance et pression

Cette tentative de suicide n'est pas un simple signal d'alerte. Elle est l'expression tragique d'une détresse ignorée, d'un mépris institutionnel glaçant, et d'un management déshumanisé. Pire encore, malgré les sollicitations de l'intéressée et les signaux clairs de mal-être, l'administration est restée sourde, s'enfermant dans un silence coupable et refusant d'admettre ses propres lacunes en matière de prise en charge des personnels. Nous avons passé là une nouvelle étape dans la malveillance pour ne pas dire la maltraitance.

Il est inadmissible que de tels faits puissent survenir sans réaction immédiate.

**FO Justice** exige :

- La suspension de toute mesure de reconduction dans des services identifiés comme pathogènes,

- L'ouverture sans délai d'une enquête administrative indépendante,
- La communication plus régulière auprès des agents des dispositifs présents pour la qualité de vie et des conditions de travail (réfèrent QVCT ainsi que la médecine de prévention)

Assez de discours creux. Il est temps d'agir. La santé psychologique des personnels ne saurait rester une variable d'ajustement. L'administration doit assumer ses responsabilités. FO Justice restera mobilisé tant que la dignité et la sécurité des agents ne seront pas garanties.

S'agissant du CIA, **FO Justice** demande une communication officielle des montants et date de mise en paiement. À ce jour, aucune notification n'est faite aux agents. Une fois de plus, ce silence illustre le manque de respect et de reconnaissance de l'administration envers ses personnels.

Enfin, une note positive : à partir du 2 juillet 2025, un nouveau médecin du travail sera présent trois jours par semaine, en complément du médecin déjà en poste. Cela permettra une ouverture complète du service médical sur l'ensemble de la semaine, et nous saluons cette avancée.

En conclusion, comment ne pas évoquer la PSC, sujet d'interrogation des agents qui voient, pour une grande majorité, leur prime d'assurance complémentaire obligatoire augmentée. Que dire des webinaires qui n'apportent aucune réponse aux questions posées dès lors qu'elles sont dérangeantes !

**FO Justice** reste mobilisé et déterminé à défendre les intérêts des agents et à obtenir les réponses concrètes qu'ils méritent.

